



COMMUNE DE MEYMAC

# ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2024-107 (2) 6-1

## LE MAIRE

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu, le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1et R110-2, R417-10,

Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,

Vu, la demande présentée par **Alain DECROUY de l'entreprise SPIE Fondations, 30 avenue du Gébnéral Galiéni 92023 NANTERRE Cedex**, en vue de réaliér des travaux de renforcements de fondation du pylône n°221 sur la Voie Communale 55 dans le cadre des travaux de sécurisation mécanique des pylônes haute-tension.

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures, su nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1:** La Voie Communale 55 (route du Puy des Gardes) se verra imposer les restrictions suivantes à compter du lundi 08 juillet 2024 jusqu'à fin des travaux :

- Empiètement sur chaussée au droit du pylône n°221, avec maintien d'une largeur de 2 mètres,
- Circulation alternée manuelle en amont de la réduction de chaussée,
- Autorisation de stationnement de matériels de forage et engin de chantier.

**ARTICLE 2: Signalisation.**

La fourniture et la pose de la signalisation, selon les prescriptions réglementaires, avec affichage de l'arrêté, seront assurées par l'entreprise SPIE Fondations.

**ARTICLE 3:** Une copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Meymac,
- à Madame le Commandant de la Communauté Nord de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O)
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac
- à Monsieur le Directeur des routes, Hôtel du Département, 9 rue René et Emile Fage. 19005 TULLE Cédex,
- à Monsieur Alain DECROUY, entreprise SPIE Fondations, 30 avenue du Gébnéral Galiéni 92023 NANTERRE Cedex.



Le 05 juillet 2024.  
LE MAIRE DE MEYMAC,

Philippe BRUGERE